



DECLARATION DE LA CGT DU CH LAVOUR LOI SANTE ET PSYCHIATRIE AU CS DU 12 AVRIL 2019

La CGT s'est exprimée à de nombreuses reprises sur la loi santé et sur ses répercussions probables sur les hôpitaux.

Le projet de loi « santé 2022 » a été élaboré en dehors de tout bilan partagé et sans un minimum de concertation avec les acteurs du soin.

Le manque de considération et d'écoute envers les professionnels qui travaillent dans la difficulté va à l'encontre de la pseudo volonté de « débat national » dont la santé est totalement absente.

Le projet de loi ne vise qu'à contraindre l'activité dans une enveloppe fermée. Tous les établissements sont asphyxiés et c'est particulièrement criant dans les EHPAD ou en Psychiatrie.

La CGT du CH Lavour souhaite en complément souligner que des mesures spécifiques à la psychiatrie sont absentes de la loi de Santé.

La psychiatrie sera encore la grande oubliée.

Pas un mot sur cette discipline en grande souffrance, secouée par de nombreux mouvements sociaux. Une psychiatrie en plein naufrage, titre d'un reportage diffusé il y a quelques jours à la TV.

La psychiatrie gérée par le CH Lavour est malmenée. Elle souffre d'un sous financement historique souligné par l'ARS elle-même. Mais une fois son constat réalisé que fait l'ARS ?

Le CH Lavour dans son ensemble est lourdement pénalisé par cette situation qui perdure.

L'appauvrissement de la psychiatrie, orchestrée par l'ARS doit cesser. Nous devons ensemble avoir cette exigence.

La CGT du CH Lavour renouvelle sa demande, déjà formulée en instances, qu'une délégation soit constituée afin de nous rendre à l'ARS pour obtenir, dans une dynamique commune, les moyens qui à ce jour nous sont toujours refusés.